

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### **La CGB se félicite de la publication du décret relatif à la reconnaissance d'organisations de producteurs dans le secteur du sucre**

**Paris, le 12 novembre 2019 – Alors que le secteur betterave sucre poursuit sa mutation dans le cadre post quota, la publication de ce décret est une opportunité supplémentaire offerte aux betteraviers et aux sucriers de sécuriser et progresser dans leurs relations commerciales.**

La CGB demandait depuis plusieurs mois la possibilité de créer des OP dans le secteur betteraves, elle ne peut que se réjouir de l'engagement du Ministre de l'Agriculture et de ses services au travers de la publication de ce décret.

Pour Franck Sander, Président de la CGB « cela témoigne de la volonté du Ministre d'accompagner une meilleure structuration des filières et de l'attention qu'il porte à l'heure actuelle à notre secteur. Les Organisations de Producteurs ont été au cœur des dernières évolutions réglementaires et constituent le sens de l'histoire pour mieux structurer les relations entre les betteraviers et leurs sucriers privés ».

Dans cette perspective, deux Organisations de Producteurs ont été créées par les betteraviers de Roye (Somme) et d'Etrépany (Eure).

La CGB appelle betteraviers et sucriers à faire de ce décret une opportunité pour consolider leur relation et ainsi la résilience de la filière betterave-sucre dès la campagne 2020.